

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 MARS 2012**

Délibération
n° 2012.03. 33.B

**Transports urbains :
acquisition d'autobus
programme 2012 :
appel d'offres ouvert**

LE HUIT MARS DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 mars 2012**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 MARS 2012

**DELIBERATION
N° 2012.03. 33.B**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
TRANSPORTS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRANSPORTS URBAINS : ACQUISITION D'AUTOBUS PROGRAMME 2012 : APPEL D'OFFRES
OUVERT**

Conformément à l'article 15.1 du contrat de Délégation de Service Public Transports Urbains, le GrandAngoulême met à disposition du délégataire les gros équipements, en particulier les autobus, et les équipements liés nécessaires à l'exploitation du service.

La politique du GrandAngoulême est de réformer les bus autour de 550 000 km, ce qui permet d'optimiser les frais d'entretien. Dans ce cadre, le GrandAngoulême a procédé au renouvellement de 5 autobus standard en 2011.

Cependant, dans l'attente de la mise en service du projet de transport en commun en site propre à haut niveau de service prévu à l'horizon 2016, il est proposé de renouveler les bus standard a minima et dans la mesure où ce renouvellement n'impacte pas la Contribution forfaitaire versée au délégataire dans le cadre de la DSP (contribution actualisée selon un coefficient de vétusté des véhicules).

Pour 2012, il est nécessaire de procéder à l'acquisition ferme de 5 autobus standard et un optionnel, pour ne pas impacter la contribution forfaitaire versée par le GrandAngoulême à la STGA.

La procédure à mettre en œuvre pour l'acquisition des bus standard serait l'appel d'offres ouvert en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics se décomposant de la manière suivante :

- une tranche ferme pour l'acquisition de 5 bus, estimée à 1 125000 € HT.
- une tranche conditionnelle pour l'acquisition de 1 bus estimée à 225 000 € HT.

Les autobus standard seraient des véhicules 3 portes, avec plancher bas et rampe mobile permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 22 février 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

DE PRECISER que le marché entrera en vigueur à compter de sa notification, jusqu'au 31 décembre 2012.

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe transports en commun - article 2182.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 mars 2012	<u>Affiché le :</u> 13 mars 2012